

**AVIS d'ATTRIBUTION DE LA CONVENTION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL  
N°3371**

**Port de Javel Bas**

Dans le cadre du projet de réhabilitation globale du port de Javel Bas, et après mise en œuvre d'une procédure d'appel à projets, le Port Autonome de Paris a autorisé la société Point P s.a. Division Ile de France à occuper un emplacement sur le Port de Javel Bas à Paris (75015), par convention n°3371 signée le 20 janvier 2016, constitutive de droits réels.

Destination du terrain : exploitation d'un centre de stockage et de distribution de matériaux de construction.

Caractéristiques de l'emplacement : terrain desservi par la voie d'eau d'un total de 8.724m<sup>2</sup> dont 4.972 m<sup>2</sup> destinés à accueillir une activité industrielle utilisatrice du transport fluvial et 3.752 m<sup>2</sup> de surfaces annexes (bord à quai, voirie, espaces verts, espace public, locaux sociaux).

Durée de la convention :

- 1 an à compter de la mise à disposition du terrain pour réaliser les travaux d'installation
- 20 ans à compter de la mise à disposition du terrain, dès lors que les travaux du titulaire seront achevés

La redevance afférente à cette occupation est établie en application du Livre II du Cahier des charges fixant les conditions administratives, financières et techniques applicables aux occupations privatives du domaine public géré par le Port Autonome de Paris.

Une redevance progressive sera appliquée pendant la phase d'instruction du permis de construire et pendant la phase de réalisation des travaux.

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée :

Agence Paris Seine – 2 Quai de Grenelle 75015 Paris – Téléphone : 01.53.95.54.00 –  
Télécopie : 01.53.95.54.28 – adresse mail : [aps@paris-ports.fr](mailto:aps@paris-ports.fr)

Juridiction chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04– Téléphone :  
01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

*Date d'envoi de la publication : 2 mars 2016*